



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE**  
**VILLE DE RIS-ORANGIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DÉLIBÉRATION N°2024/304**

**Objet : Dénomination de la voie d'accès au bâtiment S**  
**« Impasse des clématites »**

**Séance du mercredi 20 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 novembre, à 18 h 42, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 14 novembre 2024, se sont réunis au nombre de 24, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

**Nombre de  
membres**

En exercice : 35  
Présents à la  
séance : 24  
Excusés  
représentés : 10  
Absent : 1

\* Arrivé à 18h45 avant le vote du point n°4 inscrit à l'ordre du jour

\*\* Arrivée à 18h51 avant le vote du point n°4 inscrit à l'ordre du jour

\*\*\* Arrivée à 19h10 avant le vote du point n°6 inscrit à l'ordre du jour

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Fabrice Deraedt, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nouredine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Omar Abbazi\*, Valérie Marion\*\*\*, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebigot\*\*, Nicolas Fené, Sofiane Seridji, Nejla Toptas, Christian Amar Henni, José Peres, Christine Tisserand, Sandanakichenin Djanarthany, Pierrick Brousseau, Erick Couturier, Yvrose Jameau

**Excusés représentés :**

Stéphane Raffalli à Josiane Berrebi, Souad Medani à Sémira Le Querec, Véronique Gauthier à Gilles Melin, Serge Mercieca à Aurélie Monfils, Annabelle Mallet à Marcus M'Boudou, Claudine Cordes à Siegfried Van Waerbeke, Sylvie Deforges à Kykie Basseg, Jérémy Kawouk à Fabrice Deraedt, Séverin Yapou à Sofiane Seridji, Claude Stillen à Christine Tisserand

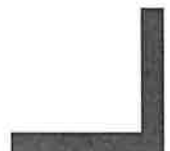
**Absents :**

Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr



2024/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
20 novembre 2024  
DÉLIBÉRATION  
N°2024/304

**Objet : Dénomination de la voie d'accès au bâtiment S  
« Impasse des clématites »**

Urbanisme

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Monsieur Gilles MELIN, 1er Adjoint au Maire chargé de l'Aménagement durable, de la Transition écologique, de l'Ecopolis et de la Démocratie locale,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis favorable du Bureau municipal,

**VU** l'avis de la Commission Aménagement, Cadre de vie, Ecologie en date du 13 novembre 2024,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la Commune d'engager une démarche de dénomination de la voie permettant l'accès au bâtiment « S » en vue de la cession dudit bien,

**CONSIDERANT** que pour localiser cette voie, il convient de procéder à sa dénomination,

**APRÈS DÉLIBÉRATION**

**DECIDE** de dénommer la voie d'accès au bâtiment S « Impasse des clématites ».

**PRECISE** que la localisation de la voie créée est reportée sur le plan annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 25 NOV. 2024

Publié le : 25 NOV. 2024

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

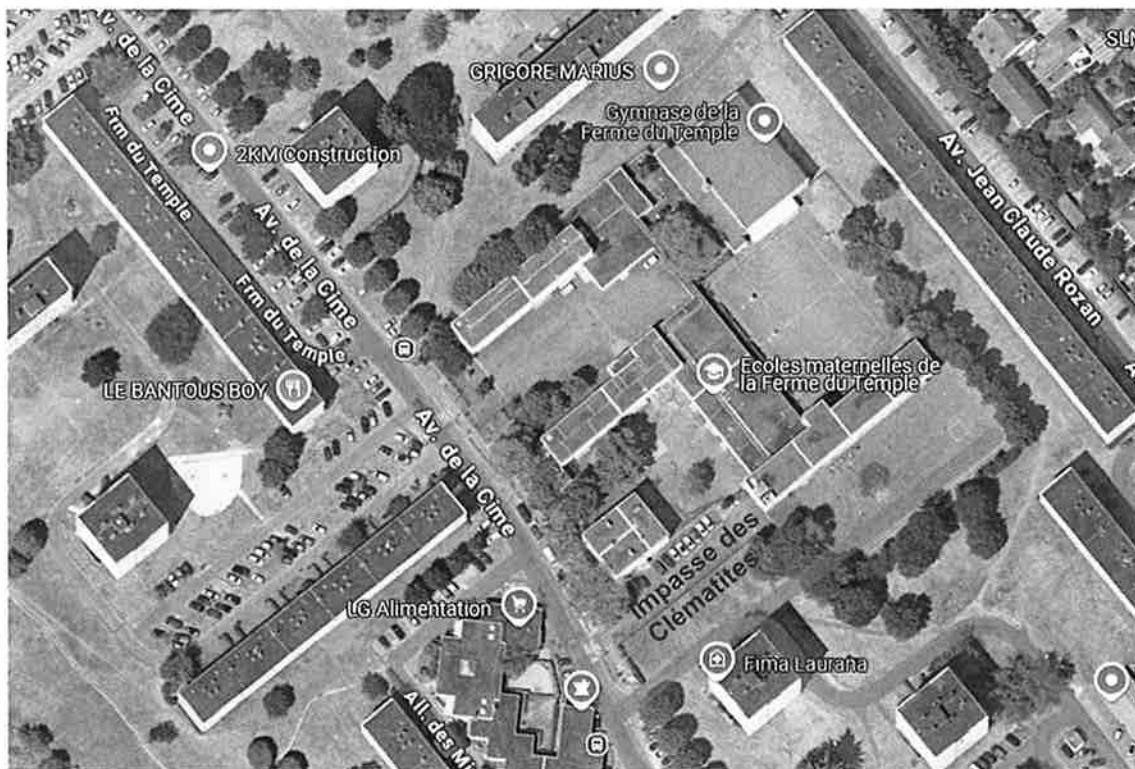
ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne



2024/

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°2024/304 DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 NOVEMBRE  
2024**



2024/